



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Plan stratégique 2023-2028

du Cégep de la Gaspésie et des Îles

Juin 2025

Québec, le 18 juillet 2025

Madame Yolaine Arseneau
Directrice générale
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2023-2028* du
Cégep de la Gaspésie et des Îles**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 18 juin 2025, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance du suivi transmis par le Cégep de la Gaspésie et des Îles au sujet du *Plan stratégique 2023-2028*, adopté par son conseil d'administration le 24 février 2024.

Dans son rapport d'évaluation de juin 2024, la Commission avait jugé que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, était partiellement conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission lui recommandait « d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite ».

Dans le cadre de ce suivi, le Cégep informe la Commission des actions entreprises en lien avec cette recommandation. D'abord, le Collège a mis en place un nouveau site Web destiné aux étudiants qui explique notamment le rôle d'un plan stratégique et d'un plan de réussite pour un cégep. Une version complète et une version abrégée du *Plan stratégique 2023-2028* y sont aussi disponibles. Le Collège mentionne aussi avoir ajouté à l'agenda étudiant une section portant sur le plan de réussite de l'établissement afin d'informer les étudiants sur les principales mesures prévues. Ensuite, pour le personnel du Cégep, une section du portail a été ajoutée pour rendre disponible le plan stratégique qui inclut le plan de réussite. Aussi, chaque année, un calendrier est remis à chaque membre du personnel. Ce calendrier présente les cinq orientations du plan et un code QR permet d'avoir accès aux mesures de

réussite et au plan stratégique. Considérant l'ensemble des actions réalisées par le Cégep, la Commission lève la recommandation.

La Commission considère donc que le plan est **maintenant conforme** à la Loi et qu'il **comprend toujours les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M. Serge Rochon, directeur des études